

Tableau synoptique des garanties du contrat AXA  
Assistance N° 5000102\*02  
AXA Collective N°900.335

GARANTIES	REMBOURSEMENTS
<b>HOSPITALISATION</b>	
<b>DELAIS DE CARENCE = 3 MOIS</b>	
Médecine	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Chirurgie	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Forfait journalier hospitalier	100% du tarif en vigueur / maximum 30 jours
<b>SOINS DANS UN ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER</b>	
Consultations, Radiologie	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
<b>PHARMACIE, OPTIQUE, VACCINS, DENTAIRE</b>	
Pharmacie	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
<b>VACCINS</b>	
Vaccins "DT-polio, antigrippe, hépatite B, typhoïd"	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
<b>OPTIQUE</b>	
<b>DELAIS DE CARENCE = 6 MOIS</b>	
Verres, monture, lentilles acceptées	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
<b>DENTAIRE</b>	
Soins dentaires	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
<b>PROTHESES DENTAIRES</b>	
<b>DELAIS DE CARENCE = 6 MOIS</b>	
Prothèses dentaires	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
<b>MEDECINE, PARAMEDICAL</b>	
Consultation généraliste	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Consultation spécialiste	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Radiologie	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Analyses	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Auxiliaires médicaux (kiné, infirmières ...)	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Chirurgie sans hospitalisation	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
Maternité « consultation et frais d'accouchement » « <b>Après 9 mois d'affiliation</b> »	100% du tarif de responsabilité Sécurité Sociale
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>	
Frais de caution pénale et Honoraires d'avocat	Si un étudiant fait l'objet de poursuites judiciaires en France à la suite d'un accident de la circulation l'assureur lui avance le montant de la caution pénale jusqu'à 6 098 € TTC et les honoraires d'avocat jusqu'à 763 € TTC
Responsabilité civile	- Tous dommages confondus..... 6 000 000 € par sinistre - Dont Dommages corporels.....6 000 000 € par sinistre - Dont Dommages matériels et immatériels consécutifs.....600 000 € par sinistre - Défense – Recours.....30 000 € par sinistre
<b>ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT</b>	
Transport rapatriement	L'assisteuse organise et prend en charge le transport de l'étudiant, malade ou blessé dans un service hospitalier proche du domicile dans son pays d'origine, par avion sanitaire, avion de ligne, wagons-lits, couchettes 1 <sup>ère</sup> classe, ambulance, sous surveillance médicale constante si son état le nécessite
Rapatricement en cas de décès	L'assisteuse organise et prend en charge le transport du corps de l'étudiant, jusqu'au lieu d'inhumation dans son pays d'origine et prend en charge les frais de cercueil à concurrence de 458 € TTC.
Retour anticipé	Si un étudiant apprend au cours de son séjour en France, l'hospitalisation imprévue ou le décès d'un membre de sa famille dans son pays d'origine (père, mère) : L'assisteuse organise et prend en charge son voyage aller retour en chemin de fer 1 <sup>ère</sup> classe ou avion de ligne classe économique

**ASSUREURS-CONSEILS**

4 RUE DE MARGNAN - 75008 PARIS – TEL. : 01 40 73 74 10 – TELECOPIE : 01 47 23 60 16

Siren 662026350 – Siret 66202635000048 – Tva intracommunautaire fr85662026350 – Naf 6622Z – Orias n°07003955 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 240 000 € - R.C. SEINE 66B2635

Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances